AVIS DE SUCCESSSIONS.

Succession de veuve Anthony Frederick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,127—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Agnes F. Frederick, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Robert Légier, avocat.
8 mai—8 12 17

Succession de Eugène Garret

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 64,668—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mary Glaser, veuve de Eugène Garrot, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Robert Legier, avocat.
8 mai—8 12 17

Succession de Richard Hudson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,109—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Edna Hudson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Jno P. Sullivan, avocat.
7 mai — 7 11 16

Succession de Marie Loustau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 64,171—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur J. Loustau, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

E. J. Morel, avocat.
7 mai—7 11 16.

Succession de George L. Weiss et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59 490—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Frederick Weiss, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Cage, Baldwin & Crabites, avocats.
7mai—7 11 16

Succession de Thomas R. B. Trader

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 64,358—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par H. H. Waters, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier

30 avril—mai 4 9

Succession de Johann George Liedelich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,878—Division C—Attendu que Charlotte Helene Liedelich veuve de Johann George Liedelich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Johann George Liedelich, décédé testat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.

Buck, Walsh et Buck, avocats.
8 mai—3 7 12

VENTES A L'ENCAN

Denis & Danziger.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Fanny Freret.

No 64,001—Division D.

Conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, signé le huitième jours d'avril 1901, et les directions des exécuteurs, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, à midi, quatorzième jour de mai 1901, par DENIS & DANZIGER, encanteurs, les propriétés ci-dessous décrites:

1° Les effets mobiliers situés au local 1731 rue Deuxième et décrits dans l'inventaire enregistré dans ladite succession aux conditions du comptant.

2° Le lot de terre désigné par la lettre "A" dans l'ilet No 245 borné par les rues Seconde, Carondelet, Baronne et Première, ledit lot ayant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante pieds, six pouces et une ligne de profondeur et de face sur la rue Carondelet avec les bâtisses et améliorations consistant en la maison à deux étages et mansarde No 1703 rue Seconde et formant l'encoignure des rues Seconde et Carondelet.

3° Le lot adjoignant à l'ouest désigné par le No 4 dans le même ilet, mesurant trente pieds de face à la rue Seconde sur cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde, No 1707 rue Seconde.

4° Le lot suivant adjoignant vers la rue Baronne, étant désigné par le No 3 dans le même ilet, mesurant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde No 1711, rue Seconde.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet No 245, borné par les rues Deuxième, Première, Baronne et Carondelet, mesurant cent quinze pieds de face sur la rue Deuxième, commençant à une distance de trente-cinq pieds de l'encoignure des rues Deuxième et Baronne, par cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Carondelet, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt pieds, ensuite s'élargissant à angles droits de trente cinq pieds jusqu'à la rue Baronne et une seconde profondeur et face à la rue Baronne de vingt sept pieds et ayant cent cinquante pieds de largeur sur la ligne du fond avec les améliorations consistant en une grande maison en bois à deux étages et mansarde, No 1731 rue Seconde.

Wm A. Freret.
F. G. Freret, exécuteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au moment de l'adjudication, ou tout comptant, à l'option des acquéreurs, la balance non payée, à un et deux ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée par les acquéreurs, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le tout devant être garanti par privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues.

Vente pardevant Charles Forman, notaire

Benjamin Rice Forman, avocat des exécuteurs.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

VENTES A L'ENCAN.

Smith & Rosenberg.

:0:

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Jeudi, 16 mai 1901.

à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune Nouvelle Orléans, à midi sous et en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 9 avril 1901, dans l'affaire intitulée L. W. Hoot et als vs F. M Willaid un absent, dossier No 64,483, nous procéderons à vendre à l'enchère publique, la suivante décrite propriété foncière, à savoir:

1° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

2° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

3° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Solidelle, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

4° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Solidelle, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

5° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Céleste, Génie, France et Mazant, mesurant 31 de face à la rue France sur 80' de profondeur.

6° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Libéralie, Génie, France et Mazant, mesurant 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

7° 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Liberale, Force, Mazant et Franco, mesurant chacun 31 de face à la rue France sur 80' de profondeur.

8° 11 lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Force, Vertu, France et Mazant, mesurant chacun 31 de face à la rue France sur 80' de profondeur.

9° 11 lots de terre, dans l'ilet borné par les rues Vertu, Magistrat, Mazant et France, mesurant chacun 31' de face à la rue France sur 80' de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et payant pour les actes de vente, pardevant Félix J. Puig, notaire, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., un dépôt de 20 pour cent devant être fait avec les encanteurs au moment de l'adjudication.

SMITH & ROSENBERG.

Maxwell C. Smith Encanteur.
Bureau 312 rue Carondelet.
Wm Winans Wall,
Mercer W. Patton, avocats.
14 avril—14 21 28 — mai 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT SUR.

Cottage Double en Bois,

1026-28 rue Touro (autrefois Union), entre N Remparts et St Claude.

JEUDI le 23 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 et 842 rue Commune, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 avril 1901, dans l'affaire intitulée succession de Antonio Agusti, dossier No 52,268, nous offrirons en vente à l'enchère publique, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 316, borné par les rues St-Claude, Union ou Touro, Remparts et Bourbon ou Bagatelle, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de quatre-vingt-seize pieds un pouce de l'encoignure des rues St. Claude et Union ou Touro, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Union ou Touro, sur soixante trois pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue St-Claude par la propriété du Dr Linee.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, connu comme Nos 1026 et 1028 rue Union, ayant de chaque côté, trois chambres, cabinet, citerne, allée, etc. trottoir pavé, près des lignes de chars, marché, écoles, etc,

Loué à — par côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, payable en un et deux ans, représentée par billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an garanti par lien et privilège de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurités, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1901 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., devant être aux frais des acquéreurs et devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire.

SMITH & ROSENBERG.

M. C. Smith, encanteur, Bureau 812 rue Carondelet.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 21 23

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

IMTERDICTION

—DE—

Christian Thomas.

No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de Division A, maintenant en congé, le dit ordre daté et signé le 2 avril 1901 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, MARDI le 14 mai 1901 à midi, la propriété suivante:

Onze certains lots de terre, désignés sur un devis d'arpentage fait par D. M. Broanan, député voyer de ville, le dit devis daté le 9 avril 1901, le dit arpentage ayant été fait conformément, à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District et d'après lequel arpentage la propriété est désigné et décrite comme suit:

Six certaine lots de terre faisant face la rue Octavia, dans l'ilet borné par ladite rue Octavia les rues Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, dans le Sixième district de cette ville, indiqués par les numéros 15 à 20 tous deux inclusivement.

Le lot 15 mesurant 31' 2" 5''' de face à la rue Octavia, a la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127' 5" 4'' entre lignes parallèles.

Les lots 16, 17, 18 et 19 ont chacun une façade de 30 sur la rue Octavia, la même mesure sur la ligne du fond, sur une profondeur de 122' 5" 4'' entre lignes parallèles.

Le lot 20 faisant face à la rue Octavia, et formant l'encoignure des rues Annonciation et Octavia, a une façade de 30' sur la rue Octavia, 27' 8" 7''' de largeur dans le fond sur une profondeur de 122' 5" 4'' sur la ligne du lot 19, et 123' 4" 5'' sur la ligne de côté courant parallèlement avec la rue Annonciation.

Le lot 21 mesurant 35', 3", 2''', de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 156' 4'' sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Peters, et les profondeurs suivantes sur la ligne de côté la plus près de la rue Octavia 147', 8", 7''' à la ligne de côté du lot 15 de là une distance de 5' vers l'avenue Peters et parallèles aux rues Annonciation et Laurel, de là par une profondeur additionnelle de 9', 2", 5''' à la ligne du fond, laissant une largeur de 30' sur la ligne du fond.

Le lot 11 mesurant 31' 10" 3''' de face à la rue Laurel, par la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 98' entre lignes égales et parallèles et sera vendu ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les lots 12, 13 et 14 mesurant chacun 31' 10" 3''' de face à la rue Laurel, par la même largeur sur la ligne du fond, et une profondeur de 98' entre lignes égales et parallèles, le lot 14 formant l'encoignure des rues Laurel et Octavia.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la portion du crédit s'il y en a eu un crédit de un, ou un et deux ans, la portion du crédit, s'il y en a devant être représentée par billet ou billets des acheteurs respectifs, lesquels billets seront garantis en leur paiement par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraire d'avocat; les acquéreurs devant payer en addition de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1901 et les timbres du revenu intérieur, taxe de guerre des Etats-Unis. Actes de vente devant être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur, 303 rue Baronne.

Le plan à la Bourse.
J. B. Rosser jr, avocat.
12 av—12 14 21 28—mai 5 12 13 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District.

Portant le No 2516 rue St Thomas, entre les rues Deuxième et Troisième.

People's Homestead Association versus Patrick J. Mc Cormack et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,432—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juin 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent, droits, voies et avantages, etc., dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St Thomas (autrefois Fulton), Deuxième, Troisième et Rousseau, mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue St Thomas par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent dix pieds, étant la portion supérieure ou la portion la plus près de la rue Troisième, de ce certain lot de terre désigné par le No 5, sur un plan dressé par F. J. Rothaas le 13 août 1850, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, comme il est démontré sur un devis annexé à un acte de vente passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire dans cette ville, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Carroll et Carroll, avocats de la plaignante.
3 mai—3 4 10 17 24 31—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Criminel d'une Propriété de valeur du Troisième District.

Formant l'encoignure des rues d'Abadie et Rocheblave (dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Aubry et Tonti).

H. B. McMurray, receveur de la A. Chevalier Pavement Company, Limited vs Neils P. Larsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 63,351—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juin 1901, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues d'Abadie, Rocheblave, Aubry et Tonti, étant l'ilet No 1197 désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par A De Armas, député voyer de ville, le 2 juillet 1887 aussi désigné par le No 1 sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, le 7 novembre 1892 lequel dit lot formant l'encoignure des rues d'Abadie et Rocheblave et mesurant vingt-neuf pieds huit pouces et six lignes de face à la rue d'Abadie, la même largeur dans le fond, sur cent vingt-cinq pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Rocheblave ensemble avec tous les droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

TERRENCE REILLEY,
Shérif Criminel de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant.
3 mai—3 5 10 17 24 31—6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Septième District.

Portant le numéro municipal 8227 rue Zimple, entre les rues Dublin et Madison.

German-American Homestead vs Mlle Maggie Mason.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,180—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juin 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1er. Un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, borné par les rues Dublin, Madison Zimple et Quatrième désigné par le No 19, mesurant trente pieds de face à la rue Zimple sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles sur un plan particulier de Zenoaky, ingénieur, daté le 25 août 1836, et déposé dans le greffe de l'ancien juge de paroisse de la paroisse Jefferson.

2ème. Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ancienne ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, maintenant le Septième District de cette ville, désignée sur un plan particulier de Zenoaky, ingénieur, le 25ème jour d'août 1836 et déposé dans le greffe de Dugué Livadais, ancien juge de paroisse, ladite portion de terre étant la moitié en lot No 20 de l'ilet No 41 borné par les rues Zimple, Dublin, Madison et Quatrième et mesurant quinze pieds de face à la rue Zimple sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; ladite portion A formant l'encoignure des rues Camp et Cadiz et est composé d'une partie du lot original dix-neuf; et ladite portion B est composée des parties des lots originaux dix-neuf et vingt. Les améliorations portant les numéros municipaux 4600, 4602, 4604 et 4606 rue du Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Denegre, Blair & Denegre, avocats pour la plaignante.
3 mai—3 4 10 17 24 31—juin 6

Succession de Nathaniel Burbank.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 64,108—Division A—Attendu que Ella E. Burbank, veuve de Nathaniel Burbank, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nathaniel Burbank, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.

Rice & Montgomery, avocats.
7 mai—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion splendide et rare pour un placement sûr et rémunérateur.
Vente par le Shérif Civil
de ce moulin à riz pleinement équipé
Si favorablement connu depuis longtemps comme le

Planters' Rice Mill.

ensemble avec toutes les machines et autre accessoires, etc.,
Généralement contenu dans un moulin de première classe
Occupant une grande portion de terre
Faisant face à chacune des rues Decatur e Nord Peters
Entre les rues Bienville et Conti.
Portant les numéros municipaux 308 à 316 rue Decatur
Et 311 à 319 rue Nord Peters.
Tous les avantages et facilités pour chemin de fer et bateaux à vapeur.
A des paiements de crédit faciles.

Dans l'affaire de la Liquidation Planters Rice Milling Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 63,872—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 avril 1901, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 9 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six lots et une portion de terre ensemble avec les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent et toutes les machines, bouilloires, machines, pilons, pierres, polisseurs, blutoirs, arbre de couche, ascenseurs, machines à secouer, vinses, appareils, évantails, poulies, balances, machines élévateurs, fils de fer outils et tous les autres accessoires et dépendances y attachés et appartenant aux moulins à riz situés aux Nos 308 à 316 rue Decatur connu comme le Planters Rice Mill aussi la clientèle desdites affaires du moulin, et en général tous les objets articles et choses appartenant à, ou attachées ou formant partie dudit moulin à riz et les affaires du moulin, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Decatur (anciennement Levée), Nord Peters (anciennement Nouvelle Levée), Bienville et Conti. Lesdits lots sont désignés par les Nos deux, trois, quatre, vingt, vingt et un et vingt deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, daté le 17 janvier 1859 et déposé parmi les archives de E. Bonny, ancien notaire, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No deux vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième de face à la rue Nord Peters sur une profondeur de soixante-quatre pieds trois pouces et quatre lignes sur un côté, et cinquante huit pieds cinq pouces et quatre lignes sur l'autre côté, et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Trois, vingt-et-un pieds, un pouce et un cinquième de face à la rue Nord Peters, par une profondeur de soixante et un pieds cinq pouces sur un côté et de cinquante-cinq pieds, six pouces de l'autre côté, et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Quatre, vingt-et-un pieds, un pouce et un cinquième de face sur la rue Nord Peters, par une profondeur de cinquante huit pieds, cinq pouces et quatre lignes sur un côté, et cinquante-deux pieds, six pouces et quatre lignes sur l'autre côté, et vingt pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond et lots Nos vingt, vingt et un et vingt deux ont chacun vingt pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur la rue Decatur par les profondeurs suivantes à savoir: Lot vingt, de cinquante deux pieds six pouces et quatre lignes; Lot vingt et un de cinquante cinq pieds, six pouces entre lignes parallèles; et lot vingt deux de cinquante huit pieds, cinq pouces et quatre lignes. Et la dite portion de terre mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 7 juin 1897, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire, le 26 août 1897, en mesure américaine, comme suit, à savoir: vingt six pieds de face à la rue Decatur, par une profondeur sur la ligne de la rue Conti de cent vingt deux pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Nord Peters, de la une façade de vingt sept pieds trois pouces à la rue Nord Peters, de là cent trente pieds trois pouces de profondeur faisant face sur une ligne brisée parallèle à la rue Bienville, à la rue Decatur, le point de départ. Les bâtisses qui s'y trouvent étant connues comme les Nos municipaux 308 rue Decatur et 311 rue Nord Peters.

Termes et Conditions— Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, à un et deux ans en un an, le tout à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit, s'il y en a, devant porter sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final et devant être représenté par des billets de l'acquéreur le paiement desquels doit être garanti par hypothèque spécial et lien de vendeur sur ladite propriété avec les clauses usuelles de sécurité, etc.]

Actes de vente aux frais de l'acquéreur incluant les timbres du revenu, les actes devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, que les acquéreurs en plus de leurs enchères assumeront les taxes de 1901, s'il y en a et déposeront au moment de l'adjudication, dix pour cent prix d'achat.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, Dinkelspiel & Hart, avocats.
4 avril—4 5 12 19 26 — mai—3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Barber Asphalt Paving Company vs Screwmen's Benevolent Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un demi lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine), Histoire (maintenant Kerlerec), Craps (maintenant Bourgogne) et Bagatelle, faisant partie du lot numéro 142 sur le plan général dudit faubourg; ledit demi lot mesure, en mesure française, trente pieds de face à la rue Craps (maintenant Bourgogne), cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No 141 et de l'autre côté par la balance du dit lot No 142, acquis par la Screwmen's Benevolent Association de François Daurin par acte pardevant C. V. Foulon, notaire, daté le 18 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Denegre, Blair et Denegre, avocats pour la plaignante.
13 avril—13 15 19 26—mai 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant le vieux No 136 et maintenant No 924 rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Veuve Alfred Grima vs Peter Pizzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 64,684.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 93, borné par les rues Bienville, Douane, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure américaine, d'après un plan fait par J. A Collie, architecte, daté 30 juillet 1863, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse, vingt trois pieds six pouces de face à la rue Bienville sur cent vingt-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant désignée par le vieux numéro municipal 136 rue Bienville, (maintenant No 924.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Chas F. Claiborne, avocat pour la plaignante
20 avril—20 22 26—mai 3 10 17 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de propriétés améliorées de valeur des Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Connu

I. Comme vieux No 161 (et nouveau No 1041) rue St Louis, étant l'encoignure N E des rues Remparts et St Louis,

II. Comme vieux No 157 (et nouveau No 1035) rue St Louis, entre Remparts et Bourgogne.

III. Comme nouveaux Nos 1303 et 1305 rue Peniston, entre Perrier et Prytanée.

IV. Comme nouveaux Nos 2743 et 2745, 2747 et 2749 rue Gasquet, entre White et Broad.

Et les nouveaux Nos 138 et 140 rue White, entre Canal et Gasquet.

V. Comme nouveaux Nos 2739 et 2741 rue Gasquet, entre White et Broad.

Robert Upshur vs Frank Sanford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le 23 mai 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne; le dit lot est désigné par la lettre A sur un devis par S. G. De l'Isle, voyer, daté le 12 mai 1893, une copie duquel est annexée pour référence à un acte d'achat du défendeur dans cette affaire. Ledit lot mesurant vingt pieds neuf pouces de face à la rue St-Louis sur quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et face à la rue Remparts, et ayant l'usage d'une allée commune cinq pieds trois pouces et une ligne de largeur ouvrant sur la rue Remparts, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 161 rue St-Louis, ledit lot formant l'encoignure Nord-Est des rues Remparts et St-Louis.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Remparts et Bourgogne, désigné par la lettre C, sur un devis par S. G. de l'Isle, voyer, daté le 12 mai 1893, une copie duquel est annexée pour référence à l'acte d'achat du défendeur dans cette affaire. Ledit lot mesurant vingt pieds deux pouces de face à la rue St Louis par quatre vingt sept pieds quatre pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée commune, cinq pieds trois pouces une ligne de largeur ouvrant sur la rue Remparts, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 157 rue St Louis.

Troisièmement—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 334, borné par les rues Peniston, Perrier, Prytanée et Amelie, ledit morceau ou portion de terre étant désigné par la lettre A sur un devis particulier annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, un notaire en cette ville, le 30me jour de juillet 1886 et mesurant en mesure américaine, quarante pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur et face sur la rue Perrier de cent huit pieds, huit pouces et quatre lignes, par une même profondeur sur l'autre ligne de côté, par une largeur sur la ligne du fond de quarante pieds.

Ladite portion de terre étant composée des parties de façade des lots Nos un, deux, trois et quatre, et est la même propriété qui fut acquise par Eugène May, par achat du Eureka Homestead Society, une institution dûment incorporée de cette ville, par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 18 décembre 1896.

Quatrièmement — Trois lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus attachés et appartenant situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 607 borné par les rues Gasquet, Canal, White et Broad, désignés par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf d'après un devis annexé sur la marge d'un acte de vente par P. O. Fasende et H. O. Seixas à G. H. Tichenor, exécuté pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, le 22 mai 1891 et mesurant comme suit à savoir: Lots Nos. vingt-sept et vingt-huit mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Gasquet, par une profondeur de cent cinquante-trois pieds, huit pouces, six lignes entre lignes égales et parallèles, toutes mesures américaine. Lot No. 29 formant l'encoignure des rues Gasquet et White et mesurant trente pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue White, par une profondeur et face sur la rue Gasquet de cent-vingt pieds entre lignes égales et parallèles, toutes mesures américaines, ensemble avec le droit d'usage d'une allée dans le fond desdits lots et ayant vingt pieds de largeur commune audit lot et autres.

Cinquièmement—Un certain lot